

LE PREMIER MINISTRE *re*

-----

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

-----

PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE  
A LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES,  
RELATIF AUX DROITS DES PERSONNES AGEES,  
ADOpte LE 31 JANVIER 2016 A ADDIS-ABEBA

-----

Adopté par le Gouvernement

-----

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique, adopté le 31 janvier 2016 à Addis-Abeba.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 24 juillet 2019



*[Signature]*  
Selom Komi KLASSOU